

Bouillargues, le 03.07.09

**PROCES VERBAL SOMMAIRE**  
**SEANCE DU 02 juillet 2009**

LD/Juillet 2009

L'an deux mille neuf, le 02 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, régulièrement convoqué le 23 juin 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Marc DUPUIS, Maire de la Commune.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**23 Présents** : M. DUPUIS, M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mmes CHEIRON - TRONC, M. RIGAILL, Mme LACASSAGNE, Mme NOWACKI, Mme LAMBERTIN, Mme CHAHABIAN, Mme BATTE, Mme GARNIER, M. DE GOURCY, M. SEIGNEUR, M. CREMIER, M. WAGNER, Mme ETEVE, -M. CHAMPEAU - M. ILLOUZ - Mme CHAPON - M. MEYRUEIS - Mme CHABAUD - M. RAFFIN

**4 Procurations**: M CALVIE à M. GAILLARD - Mme BENOIT à Mme CHEIRON – Mme COTELLE à Mme NOXACKI – M. MARTIN à M. RAFFIN

**6 Absents** : MM CALVIE – GARCIA - Mmes BENOIT - COTELLE – GROS – M. MARTIN

-----

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame LACASSAGNE est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 19 mai 2009

Après corrections, le procès verbal de la séance du 19 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

3. décision modificative n° 2 :

La décision modificative n° 2 du budget général, telle qu'elle est présentée en séance, est adoptée par le conseil municipal aux montants suivants :

Investissement : + 2 804 878.00 €

Fonctionnement : + 120 000 €

4. Droit de préemption urbain

L'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle de M. DUBOIS , cadastrée section AC n° 86 d'une superficie totale de 111 m2, au prix de 53 900€est approuvée à l'unanimité.

5. Modification des statuts de Nîmes Métropole

La modification de l'article 4 des statuts de Nîmes Métropole relatif à l'extension des compétences en matière de développement numérique du territoire communautaire est approuvée à l'unanimité.

## 6. Vente de terrains à la SEMIGA

La vente de terrains à la SEMIGA et l'acquisition d'une salle communale de 200 m<sup>2</sup> en vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) est approuvée par 24 voix pour et 3 abstentions (Mmes CHAPON – CHABAUD – M. RAFFIN).

## 7. Questions diverses

### 7.1 – Prix de la place de cinéma

La création de la régie municipale d'encaisse et le tarif de deux (2) euros la place de cinéma en plein air sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

Le Maire,

Marc DUPUIS